

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 1<sup>RE</sup> RENCONTRE DES MEMBRES

LE MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

19 h

SALON DU PERSONNEL À L'ÉCOLE DE LA PASSERELLE

---

### PROCÈS-VERBAL

Présences : Mesdames

Nathalie Amyot  
Sarah Audet-Therrien  
Sophie Baron  
Jessica Bouchard  
Sunny Breuil  
Caroline Buteau  
Isabelle Cyr-Boudreau  
Johanne Hébert  
Marie-Hélène Leclerc  
Isabelle Nolet  
Koralie Tanguay  
Sabrina Thériault

Monsieur :

Absence :

Monsieur Marc-André Fournier

#### 1. Ouverture de la séance, présentation des membres et vérification du quorum

Après vérification du quorum, madame Johanne Hébert procède à l'ouverture de la réunion à 19 h.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 28 septembre 2022

Madame Jessica Bouchard procède à la lecture de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Sarah Audet-Therrien.

CE-2022-09-01

Adoptée à l'unanimité.

#### 3. Nominations (rôles et responsabilités du conseil d'établissement)

##### 3.1. Présidence

Madame Hébert prend le temps de bien expliquer le rôle et les responsabilités du président.

En outre, il ouvre la séance, il procède à la lecture de l'ordre du jour, il accorde les droits de parole et oriente les membres dans le but de viser la réussite de tous les élèves et il s'assure de faire respecter le sujet initié. En cas d'égalité des voix, son vote est prépondérant. Madame Hébert tient à préciser que des rencontres d'une heure sont prévues en vue de la préparation de chaque réunion du conseil d'établissement. De plus, un substitut à la présidence doit être désigné, séance tenante, après l'élection du président.

Madame Sarah Audet-Therrien propose madame Jessica Bouchard comme présidente. Cette dernière accepte cette fonction pour l'année scolaire 2022-2023.

CE-2022-09-02

Adoptée à l'unanimité.

### **3.2. Substitut à la présidence**

Madame Sarah Audet-Therrien se propose comme substitut.  
Adoptée à l'unanimité.

CE-2022-09-03

### **3.3. Secrétaire**

La nouvelle secrétaire de l'École de la Passerelle sera secrétaire des prochaines séances. Pour celle-ci, Mme Marie-Hélène Leclerc a accepté d'effectuer le secrétariat.

CE-2022-09-04

Adoptée à l'unanimité.

## **4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 15 juin 2022**

Madame Isabelle Cyr-Boudreau propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2022.  
Adoptée à l'unanimité.

CE-2022-09-05

## **5. Suivi au procès-verbal de la rencontre du 15 juin 2022**

### Point 4

Le débarcadère sur la rue Marie-Couture est fonctionnel à côté de l'École Notre-Dame.

Un parent suggère l'installation d'un dos d'âne pour assurer la sécurité sur la rue Omer-Poirier puisque la fin de semaine, il y a beaucoup de va-et-vient et de vitesse. Madame Hébert nous tiendra informés, si cela est accepté par la Ville de Lévis.

Madame Annie Piché a conçu et transmis le sondage pour le traiteur. Les résultats de ce dernier auprès des parents concernant le besoin d'un service de traiteur ne sont pas concluants. Madame Nathalie Amyot annonce qu'elle a fait plusieurs démarches afin de trouver un organisme ou une compagnie qui pourrait se charger de ce mandat. De plus, en raison du problème d'allergies graves (SEIPA) d'un élève fréquentant l'École Notre-Dame, les coûts élevés par repas et les éventuelles problématiques liées à la gestion et aux paiements des repas, il est décidé qu'il n'y aura pas de service de traiteur. Les membres approuvent le fait qu'il n'y aura plus de suite dans ce dossier.

CE-2022-09-06

Adoptée à l'unanimité.

### Point 8

Le relevé d'effectifs en date du 28 septembre 2022 est de 290 élèves pour les deux bâtisses.

### Point 13

La consultation auprès des élèves pour le sentiment de sécurité à l'école sera faite en janvier 2023.

### Point 18

Lors des journées de pluie à Notre-Dame, il y a encore un amoncellement d'eau à un endroit précis sur la cour d'école et à l'entrée de la cour (près de la clôture). Des démarches ont été entreprises auprès des ressources matérielles afin de régler le tout.

Les marches de l'entrée ont été réparées à l'École Notre-Dame.

Madame Hébert a fait des démarches auprès de la Ville de Lévis afin qu'il y ait davantage de surveillance policière autour des écoles, et ce, afin de prévenir le vandalisme. Des pancartes seront également installées afin de dissuader d'éventuels vandales.

## **6. Questions et messages du public**

Est-ce qu'une heure sera annoncée pour la reprise de la photo du 15 octobre prochain à l'École de l'Étoile?

L'heure n'est pas encore connue. Un courriel sera envoyé aux parents afin de les informer lorsque l'heure sera déterminée.

Que fait-on lorsqu'on vient porter notre enfant après 7 h 45 puisque le code d'accès ne fonctionne pas?

Les parents doivent aller les porter dans la cour arrière puisque les surveillants s'y trouvent. Si ce n'est pas le cas, un surveillant sera à l'entrée principale de l'École de la Passerelle.

## **Objets d'information**

### **7. Déclaration d'intérêt**

Comme chaque année, la direction nous demande de remplir ce document puisque conformément à l'article 70 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), tout membre d'un conseil d'établissement doit dénoncer les intérêts personnels directs ou indirects qu'il détient dans un organisme ou une entreprise faisant affaire ou susceptible de faire affaire avec l'école dont il est membre. La direction précise que nous avons jusqu'à la fin de la séance pour lui remettre ce document.

### **8. Titulaires, spécialiste et orthopédagogue**

- Madame Caroline Buteau parle de l'activité Marie Stella, dans laquelle les enfants ont pu faire des jeux d'adresse. Elle parle également de la sortie aux citrouilles qui aura lieu le 7 octobre prochain.
- Madame Isabelle Nolet explique qu'Étincelle, la nouvelle mascotte de l'école, a fait son arrivée à l'école. Étincelle encouragera les élèves à adopter de bons comportements et leur proposera des défis tout au long de l'année scolaire. Chaque vendredi, la classe ayant le mieux réussi le défi sera nommée « CLASSE ÉTOILE » de la semaine.
- Madame Marie-Hélène Leclerc explique qu'une activité rassembleuse a eu lieu au début du mois de septembre dans laquelle chacune des classes a été invitée à présenter une cabane d'oiseaux préparée par les élèves.
- Madame Isabelle Cyr-Boudreau (orthopédagogue) explique que le service est déjà commencé et qu'elle et Mme Sammy commencent déjà à cibler des élèves pour le service Coup de pouce.  
Elle explique que le projet GB+ sera débuté à l'école pour les élèves de 1<sup>re</sup> année : le projet GB+ permet de cibler le niveau de lecture de chaque élève et ainsi leur fournir des livrets de lecture réellement adaptés à leurs besoins. Il y a également un service de francisation qui est offert à plusieurs élèves de l'école.
- Madame Sophie Baron explique que le fait qu'il n'y ait plus le port du masque permet aux spécialistes de créer un lien beaucoup plus fort avec les élèves. Elle explique aussi que nous avons reçu une grosse quantité de matériels sportifs grâce à la mesure « Bouge au cube » (ballons, matériel d'agilité, trottinettes des neiges, etc.).

### **9. Acte d'établissement**

Mme Hébert nous précise que le local 012 de l'École Notre-Dame des Petits-Cheminots, anciennement utilisé par le service de garde, accueille maintenant une classe de maternelle 4 ans.

### **10. Élèves en plein air, neurones en santé**

Madame Leclerc et madame Hébert expliquent que les classes extérieures seront installées dans la fin de semaine du 14-15 octobre.

Madame Leclerc annonce que le montant de 50 000 \$ a été accordé pour l'installation de la piste d'hébertisme à l'École de la Passerelle. Ce projet pourra aller de l'avant une fois que celui des classes extérieures sera complété. Mme Hébert rappelle également qu'une partie des sommes amassées servira à la conception d'un projet éventuel pour l'École Notre-Dame.

## **Objets de consultation**

### **11. Calendrier et fonctionnement des rencontres**

Madame Jessica Bouchard propose 19 h comme heure des prochains CÉ de l'année.

Madame Marie-Hélène Leclerc propose 18 h 30 comme heure des prochains CÉ de l'année. Un vote à main levée est fait : 7 personnes votent pour 18 h 30 contre 3 pour 19 h. Les prochains CÉ auront donc lieu à 18 h 30 pour l'année scolaire 2022-2023. Voici les dates :

- ✓ Mercredi 2 novembre 2022
- ✓ Mercredi 14 décembre 2022
- ✓ Mercredi 15 février 2023
- ✓ Mercredi 12 avril 2023
- ✓ Mercredi 24 mai 2023
- ✓ Mercredi 14 juin 2023

Ces dates pourraient être sujettes à changement en cours d'année.

## **12. Collations SSS – Comité à former**

Madame Jessica Bouchard présente le projet Collations SSS : Santé, Soutenantes et Sécuritaires.

Le but est d'élargir les collations en permettant davantage de types d'aliments davantage soutenant, tout en respectant le volet sécurité (sans noix/arachides) et santé. Exemples d'aliments qui seraient permis : smoothies, barres tendres santé, galettes de riz, œufs à la coque, fruits séchés, boules d'énergie, etc.

Madame Hébert propose qu'un comité soit formé de mesdames Jessica Bouchard, Nathalie Amyot, Sophie Baron, Johanne Hébert, Catherine Talbot et Megan Gendron.

CE-2022-09-07

Adoptée à l'unanimité.

## **13. Idées pour les formations de parents**

Madame Hébert nous mentionne que l'an dernier, il y a eu 31 visionnements concernant les formations et/ou conférences proposées par <https://aidersonenfant.com/>. C'est très peu pour le nombre de parents de notre école.

La directrice propose que la formation Nutri-Mini soit offerte, ce qui ferait un beau lien avec le projet des Collations SSS suggéré par Mme Bouchard puisqu'elle est donnée par une nutritionniste. Madame Thériault accepte de faire les démarches à cet effet.

Cette formation sera offerte en janvier 2023.

CE-2022-09-08

Adoptée à l'unanimité.

## **Objet d'adoption**

### **14. Règles de régie interne du conseil d'établissement**

Madame Hébert explique que les changements apportés sont surlignés en jaune dans le document.

Madame Jessica Bouchard propose l'adoption des règles de régie interne du conseil d'établissement.

CE-2022-09-09

Adoptée à l'unanimité.

## **Objets d'approbation**

### **15. École accessible et inspirante 2022-2023 - (47 \$/élève)**

Madame Hébert explique que les parents ne seront pas facturés pour ces sorties scolaires et que c'est une allocation qui a pour objet de compenser les frais qui ne peuvent plus être chargés aux parents. Ces sommes ne doivent servir qu'à couvrir les frais de sorties culturelles, de science, d'activités physiques et entrepreneuriales ou à des projets particuliers qui se vivent directement à l'école. Toutes ces activités doivent s'inscrire dans le prolongement du régime pédagogique qui habituellement ont lieu dans les 180 jours de classes.

Madame Sarah Audet-Therrien propose l'approbation des sorties de l'École accessible et inspirante 2022-2023.

CE-2022-09-10

Approuvée à l'unanimité.

### **16. Sorties scolaires en milieu culturel 2022-2023 - (26 \$/élève)**

Madame Hébert nous mentionne que l'allocation permet de couvrir la totalité des dépenses, incluant les coûts de transport liés à au moins deux sorties scolaires à caractère culturel à condition que l'organisme visité soit inscrit au répertoire Culture-éducation disponible sur le site du ministère de la Culture et des Communications. Mme Hébert précise qu'avec le montant de 26 \$/élève, il ne sera pas possible pour tous les degrés d'effectuer deux sorties. Madame Sabrina Thériault propose l'approbation des sorties scolaires en milieu culturel 2022-2023.

**CE-2022-09-11** Approuvée à l'unanimité.

### **17. Sortie éducative en classe nature et en classe découverte 2022-2023 - (8 \$/élève)**

Approuvé par madame Sabrina Thériault.

Madame Sabrina Thériault propose l'approbation de la sortie éducative en classe nature et en classe découverte 2022-2023.

**CE-2022-09-12** Approuvée à l'unanimité.

## **Objets de rapports**

### **18. Rapport de la responsable au comité de parents**

Madame Sarah Audet-Therrien indique qu'il n'y a pas eu de rencontre puisque la 1<sup>re</sup> rencontre aura lieu le 17 octobre 2023.

### **19. Rapport de la responsable de l'OPP**

La 1<sup>re</sup> rencontre aura lieu le 19 octobre 2022 à l'École de la Passerelle.

Madame Sabrina Thériault explique que nous sommes en réflexion pour la campagne de financement puisqu'avec Martin Desserts, les profits sont seulement de 7 \$ pour chaque buche vendue au lieu de 10 \$.

### **20. Rapport de la responsable du service de garde**

Madame Nathalie Amyot explique que le 11 novembre, il y aurait une sortie au Mille-pattes au coût de 38,37 \$ et demande l'opinion des membres du CE.

La responsable nous indique que malgré des recherches exhaustives, elle n'a trouvé aucune sortie qui s'approche des couts habituels des sorties à notre école (frais de garde + 10 \$).

Les enfants doivent absolument sortir de l'école le 11 novembre en AM, car les enseignants ont besoin de leurs locaux pour les rencontres de parents pour la remise du premier bulletin.

Des membres proposent des alternatives (aquarium, Peps, musée, bibliothèque, salle communautaire, quilles, cinéma, Woodooliparc, etc.) qui sont toutes rejetées, car non adaptées ou aussi dispendieuses selon Mme Amyot.

Des membres s'inquiètent de l'accessibilité de cette journée en raison du prix très élevé versus l'importance des rencontres de parents en même temps. Des enseignants sont rassurants en mentionnant que des plages horaires en soirée seront également offertes.

Madame Jessica Bouchard propose de passer au vote pour la proposition suivante : est-ce que vous approuvez la sortie au Mille-Pattes au coût de 38,37 \$ le 11 novembre prochain ?

Madame Sarah Audet-Therrien propose d'adopter la proposition.

**CE-2022-09-13** Adoptée par la majorité.

Quelques offres ont été faites au niveau du parascolaire et madame Nathalie Amyot s'informerait au niveau des coûts qu'engendrerait chacune de ces activités (ex. : Dimension sportive, karaté Denis Paquet, Katag, etc.).

## **21. Rapport de la direction**

### Covid

On demeure vigilant par rapport à la Covid et le personnel de l'école applique à la lettre les consignes et mesures sanitaires en vigueur.

### Infiltration d'eau à l'École Notre-Dame en début d'année

La fuite a été résorbée.

### 1<sup>re</sup> communication

Elle sera disponible à même Mozaïk, dès le 14 octobre.

### Pratique d'exercice d'évacuation (incendie)

Elle sera faite dans la semaine du 26 septembre. Le service de garde effectuera ce même exercice au printemps.

### Bénévole

Une bénévole est activement recherchée pour la bibliothèque de l'École de la Passerelle. Madame Koralie Tanguay en parlera avec sa belle-mère.

## **22. Levée de l'assemblée**

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour étant épuisés, madame Jessica Bouchard procède à la levée de l'assemblée à 21 h 29.

---

Jessica Bouchard  
Présidente

---

Johanne Hébert  
Directrice